

REVENDICATIF

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
1^{er} au 8 Décembre 2022

REPORT DE REPOS

Rappel ou Report de repos ?

Prévues par le règlement général d'emploi de la police nationale (RGEPN), et inscrites dans l'arrêté du 5 septembre 2009 portant organisation du temps de travail dans la police nationale (APORTT).



Ces deux situations selon l'emploi, prêtent à confusion et démontrent une certaine incohérence.

 **POUR UNITÉ SGP POLICE,
CE DISPOSITIF DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ.**

**LE SEUL RAPPEL EN SERVICE NE SUFFIRAIT-IL
PAS AUX CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES ?**



Simplifier l'organisation du temps de travail, une priorité

NOS REVENDICATIONS : REPORT DE REPOS

11/2022



**UNITÉ SGP
POLICE**
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com